



esnandes
être à la rencontre...

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'Eslandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2022.

Présents (14) : Didier Geslin, Rémi Desplantes, Lucie Camus, Raymond Proux, Clémence Dunais, Sophie Pajot, Lucien Texier, Daniel Adrien, Martine Pierru, Thierry Chabot, Emeline Pettex (20h03), Clara Fortuna, Christian Ferret, Josiane Coupard Touchet Oger,

Absents non représentés (1) : Frédéric Braud.

Absents représentés (4) : Annie Sarrazin par Lucien Texier, Guy Scherrer par Rémi Desplantes, Yohann Marot par Christian Ferret, Franck Flutre par Clara Fortuna.

Secrétaire de séance : Clémence Dunais

2022 – 04/12 – Tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : Lucie CAMUS

Considérant la délibération sur la tarification sociale à 1 € présentée au Conseil Municipal du 9 novembre 2022,

Considérant les réunions de municipalité,

Considérant la commission municipale du 08 décembre 2022,

Monsieur le Maire propose l'application des tarifs suivants à compter de Janvier 2023, pour une durée de 3 ans :

Tarif numéro	PAI *	0	1	2	3	4	5	6
QF CAF		-de 400	401 à 750	751 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	1501 à 1700	+ de 1700
Prix du repas €	0.50 €	1 €	1 €	1 €	2.80 €	3.10 €	3.60 €	4.10 €

(* PAI : Plan d'accueil individualisé

Adulte (occasionnel, enseignant, personnel communal) = 2,80 €

Parents d'élèves scolarisés : même tarif que leur(s) enfant(s).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans figurant ci-dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 15/12/2022

Pour copie conforme
en mairie le 15/12/2022
Le Maire, Didier Geslin

